Ministère de l'Énergie
et des Ressources

Le secteur forestier québécois:
bilan et perspectives

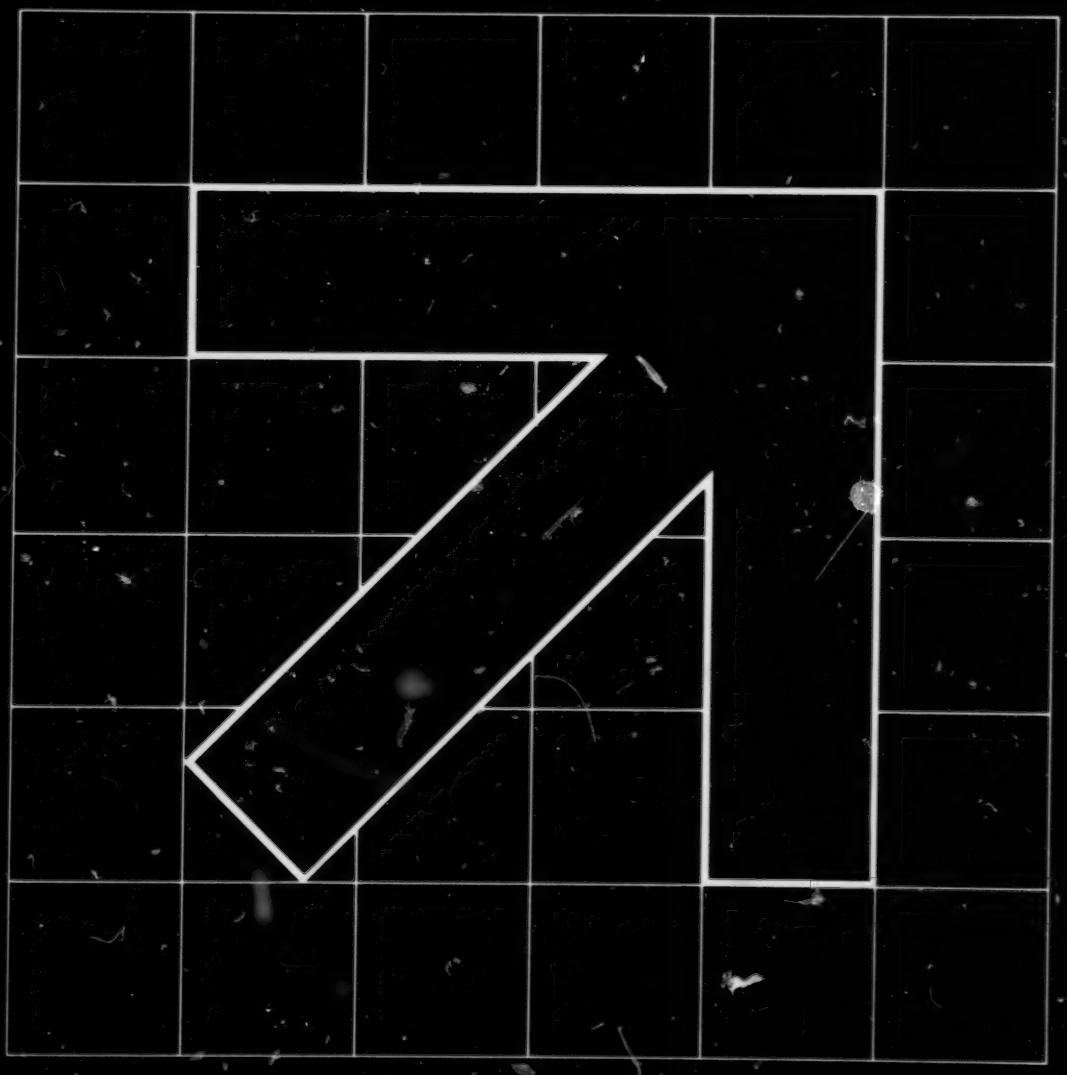

Québec

LE SECTEUR FORESTIER QUÉBÉCOIS

BILAN ET PERSPECTIVES

Février 1987

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
SECTEUR FORÊTS

Dans le secteur forestier, l'année 1986 a été à la fois très favorable et aussi assez difficile. Elle a été favorable parce que enfin un nouveau régime forestier clairement encadré par une loi a été approuvé mais aussi parce que la production tant au niveau du sciage que des pâtes et papiers a été très intéressante, incluant nos exportations. Les prix ont aussi eu tendance à s'améliorer.

D'autre part, ce fut une année difficile en raison principalement du contexte créé par les discussions sur le libre-échange, par la décision d'imposer une surtaxe de 15% sur nos exportations de bois de sciage résineux et par une compétition accrue sur les marchés internationaux.

L'année 1987 s'annonce encore un peu difficile pour l'industrie en terme de contexte puisque les mises en application tant de la surtaxe de 15% que du nouveau régime forestier auront certainement des impacts sur leurs décisions et orientations. Une période de transition s'annonce donc, bien que dans l'ensemble les prix et marchés pour nos produits et dérivés forestiers semblent positifs.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources compte faire tous les efforts possibles en vue d'atténuer les impacts négatifs du contexte actuel et favoriser au maximum le développement accéléré et harmonieux de notre industrie forestière et la mise en place du nouveau régime forestier, tout en s'assurant que le rendement soutenu et la régénération de nos forêts soient garantis.

2. LE SECTEUR FORESTIER

Un secteur industriel diversifié

Le secteur forestier comprend trois grands volets: l'exploitation (opérations liées à la récolte de la matière ligneuse), les industries du bois (scieries, panneaux et autres, etc.) et les industries des pâtes et papiers.

L'activité industrielle qu'il suscite est vitale pour l'économie du Québec. En effet, les industries du bois et des pâtes et papiers détiennent le premier rang parmi les industries manufacturières québécoises du point de vue économique avec 14% des emplois directs, 15% des salaires, 18% des exportations et 3,8% du produit intérieur brut.

Le secteur forestier québécois regroupe 57 usines de pâtes et papiers, 645 usines commerciales[1] de bois de sciage résineux et feuillus ainsi que de nombreuses autres usines de bardeaux, placages, contre-plaqués, panneaux agglomérés, poteaux, bois de fuseaux, lattes, charbon de bois, huiles essentielles et bois de chauffage.

Ce secteur occupe une place prépondérante dans plusieurs régions. On estime en effet que plus de 100 municipalités québécoises vivent à peu près exclusivement des activités rattachées à la forêt.

2.1 L'exploitation

Le niveau de coupe (1984-85)

Sur l'ensemble du territoire québécois, le niveau de coupe se situait, en 1984-85, à 31,2 millions de mètres cubes, dont 24 millions en forêt publique et 7,2 millions en forêt privée.

Le volume coupé varie d'une année à l'autre en fonction de la conjoncture économique. En 1984-85, les bois coupés en forêt publique se répartissaient de la façon suivante: 14,2 millions de mètres cubes dans les forêts domaniales, 9,4 millions dans les concessions, 0,4 millions dans les terrains vacants et autres tenures. Du total de cette coupe, 7,3 millions de mètres cubes sont destinés à la pâte et 15,8 millions au sciage. De façon inverse, 4,1 millions de mètres cubes de bois coupés en forêt privée sont destinés à la pâte et seulement 3,1 millions au sciage. Cette activité est génératrice d'emplois car elle procure environ 11 000 emplois en forêt.

---

1 Établissement dans lequel on scie du bois de toutes provenances et dont le propriétaire s'occupe de mettre en marché les produits.

2.2 L'industrie du bois

La capacité de production québécoise de bois d'oeuvre n'a pratiquement pas changé depuis les dernières années. L'augmentation de la demande depuis 1983 a rétabli le taux d'utilisation de cette capacité à un niveau considéré comme acceptable. Il se situait à près de 85% en 1985.

Les prix moyens de vente du bois d'oeuvre en 1985 et en 1986 ont légèrement augmentés par rapport à ceux de l'année précédente.

La vigueur exceptionnelle de la construction résidentielle constitue le fait le plus marquant de la conjoncture économique québécoise en 1985 et en 1986. La mise en chantier en 1985 de 48 031 logements constitue la meilleure année depuis 1977. Les données préliminaires pour les trois premiers trimestres de 1986 inscrivent à ce chapitre une hausse de 31,32% alors que l'on prévoit atteindre 58 000 unités de logements construites.

Les revenus de la vente de copeaux représentent près de 30% du chiffre de vente totale de l'industrie québécoise du bois de sciage. La moitié du bois rond entrant en scierie en ressort sous cette forme. La production est évaluée à plus de 4,2 millions de tonnes anhydres en 1985. Les prix ont variés au cours de l'année entre 72$ et 77$ la tonne métrique anhydre.

Un taux de change favorable et un niveau de production et de demande élevés ont permis à cette industrie dans son ensemble de connaître une niveau de rentabilité très satisfaisant en 1985. Selon les estimations des spécialistes on aurait connu en 1986 au moins une aussi bonne si non une meilleure performance qu'en 1985.

2.3 L'industrie des pâtes et papiers

L'industrie papetière québécoise, après s'être modernisée intensivement de 1979 à 1984, grâce au programme gouvernemental de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers a poursuivi jusqu'en 1986 sa phase de modernisation en améliorant la production et productivité de ses usines par des investissements importants. Uniquement le programme d'aide gouvernementale a permis des investissements totaux de 1,3 milliards $.

Durant cette période de rétablissement de l'économie qui a suivi la période difficile de 1982, les entreprises québécoises du secteur des pâtes et papiers ont pu réaliser de bons profits. Le taux d'augmentation des expéditions fut de l'ordre de 4,6%, tandis que le taux d'opération des usines pouvait atteindre en moyenne 92%.

Le secteur du papier journal, le plus important de l'industrie québécoise des pâtes et papiers, a augmenté sa capacité de production de 1,5% en 1985, passant à 4,4 millions de tonnes. Quant aux prix, il s'est maintenu à 535 $ U.S. la tonne métrique tout au long de l'année. Le taux d'opération en 1985 pouvait atteindre 94%; pour 1986 on prévoyait garder un haut niveau de production.

Pour les pâtes commerciales, malgré une croissance de la demande, le taux d'opération a chuté en 1985 à 66% dû principalement à la grève de l'usine Domtar de Lebel-sur-Quévillon. Tout est revenu à un niveau normal d'opération en 1986.

Les autres secteurs de l'industrie québécoise des pâtes et papiers ont connu à peu près les mêmes tendances. Ainsi, tous les secteurs ont connu en 1985 et en 1986 une augmentation des expéditions et des taux d'opération.

La rentabilité des entreprises de pâtes et papiers s'est donc maintenue en 1985 malgré des prix qui ont stagné sous l'effet des pressions déflationnistes. Grâce à la modernisation de plusieurs usines, la fermeture d'unités moins productives et l'installation de nouvelles machines, l'industrie est devenue plus productive, préservant sa rentabilité malgré l'inflation de certains coûts inévitables comme la main-d'oeuvre. L'année 1986 a vue toutefois s'amorcer une hausse des prix et des produits dans ce sous-secteur qui semble très encourageante pour les mois à venir.

En 1984, les ventes et bénéfices des entreprises québécoises avaient augmentés respectivement de 23% et 151% par rapport à 1983, année où les profits avaient été très bas. En 1985, ces profits furent très satisfaisants puisqu'ils ont augmentés de l'ordre de 5 à 6%.

De plus, si la tendance actuelle de la dévaluation du dollar américain par rapport aux monnaies européennes (scandinaves) se maintient, notre position concurrentielle sur le marché américain devrait s'améliorer.

2.4 Les investissements

Le secteur forestier, avec ses trois grands volets (exploitation forestière, industrie du bois et industrie des pâtes et papiers), représente une part minime des investissements totaux québécois. Par contre, en 1985 le secteur bois et le secteur pâtes et papiers s'accaparent respectivement 3% et 20,5% de l'ensemble des investissements dans le secteur manufacturier au Québec. Exceptionnellement, le secteur papier et industries connexes cédait la première place à celui des métaux primaires, en raison des investissements dans le domaine de la fonte et l'affinage.

LES INVESTISSEMENTS DANS L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Industrie du bois

L'industrie québécoise du bois de sciage a fourni un effort particulier en 1984 et 1985 en immobilisations, avec des dépenses de 51 à 61 millions de dollars destinées à moderniser les usines existantes pour maintenir leur rentabilité et leur compétitivité sur les marchés internationaux. Ainsi, la réalisation de grands projets, tels celui des Bois de l'Est qui est venu réorganiser les scieries de Gaspésie, le plan de réorganisation de Forex Inc. et l'accroissement de l'automatisation à différents stades de production sont des témoins du dynamisme de l'industrie.

Les principaux projets en 1986 ont été celui de J.E. Therrien, du Groupe Normick-Perron à Amos avec un investissement de 7 millions $, de Forex à Val-d'Or et Malartic avec 4 millions $, des Entreprises Barrette à Chapais pour 4,4 millions $, Matériaux Blanchet à Amos avec 2,5 millions $, le Groupe Saucier à Champneuf pour 2 millions $, etc. En 1985, les investissements totaux en immobilisations et réparations avaient atteints 143 millions $. Les estimations pour 1986 seraient de l'ordre de 123 millions $.

Industrie papetière

Le niveau des investissements dans l'industrie des pâtes et papiers au cours de 1985 a été le plus élevé au Québec depuis 1979, avec 700 millions de dollars de dépenses d'immobilisations dont 200 millions de dollars à l'intérieur du programme de modernisation des pâtes et papiers. Ceci représente une augmentation de 65% par rapport à 1984.

Ainsi, compte tenu de l'augmentation des liquidités des compagnies papetières, l'année 1986 semble s'être avérée une excellente année au niveau des investissements pour ce sous-secteur.

PRIORITÉS ET PERSPECTIVES DE 1987

Pour l'année qui vient, le secteur "Forêts" du MER a dégagé quelques priorités qui vont exiger beaucoup d'efforts, de collaboration, de coordination et d'information pour atteindre ses objectifs.

Ces priorités sont relatives à la mise en place du nouveau régime forestier, dont le cadre législatif a été approuvé par l'Assemblée nationale le 19 décembre dernier; à la régénération et à la mise en valeur forestières; au développement et au transfert des connaissances; à la protection du milieu forestier et à l'appui à la forêt privée et au développement industriel.

A) Mise en place du nouveau régime

La mise en place du nouveau régime forestier québécois exigera 3 ans d'un effort soutenu pour être complétée: soit pendant toute la phase de transition qui débutera officiellement le 1er avril prochain pour se terminer le 31 mars 1990. La nouvelle loi qui encadre ce régime novateur a d'ailleurs fait l'objet d'une adoption unanime à l'Assemblée nationale en plus d'être approuvée dans ses principes et objectifs par la quasi-totalité des intervenants. Il s'agit donc là d'un projet de société qui mérite que l'on y mette des efforts importants et une bonne volonté nécessaire. Une collaboration positive de tous sera alors requise si l'on veut assurer, d'une part, le développement à perpétuité d'une forêt de qualité et, d'autre part, la satisfaction des besoins fauniques, écologiques, récréatifs, touristiques et bien sûr industriels et socio-économiques de la collectivité québécoise. N'oublions pas que plus d'une centaine de communautés locales dépendent presque exclusivement de cette ressource et qu'un travailleur sur dix au Québec y est impliqué.

Ce nouveau régime offre les principales caractéristiques suivantes:

1- Un nouveau partage des responsabilités entre l'État et l'industrie

Dans ce sens, l'État québécois, par son ministère de l'Énergie et des Ressources, fixera et contrôlera les objectifs de production qui seront intégrés aux nouveaux contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) qu'il signera avec chacune des usines intéressées à obtenir une allocation de bois sur les terres publiques.

Le MER fixera, revisera et contrôlera aussi le respect des normes d'intervention en milieu forestier, en plus d'assurer la régénération des sites forestiers non régénérés adéquatement au moment de la signature des contrats.

Il rendra aussi disponible d'ici peu le manuel d'aménagement qui régira les plans et rapports d'aménagement et les méthodes d'évaluation des effets des traitements sylvicoles, etc... Il continuera en outre à fournir gratuitement à l'industrie les plants nécessaires à leur programme de reboisement.

D'autre part, l'industrie se voit confier la planification, la réalisation et le contrôle des travaux visant à respecter les objectifs de production fixés par contrat. Le rendement soutenu a perpétuité de la forêt devra ainsi être assuré. L'exploitation devient aussi une partie indissociable de l'aménagement forestier.

2- Une nouvelle tarification

La récente loi sur les forêts a mis en place une tarification tout à fait nouvelle au Québec pour les usines désirant obtenir du bois sur les forêts publiques. Cette tarification sera en fait basée sur la valeur marchande du bois sur pied et elle s'appliquera dès le 1er avril prochain.

Malgré le fait qu'elle représentera des dépenses supplémentaires pour l'industrie forestière, soit en argent, soit en travaux sylvicoles, évaluées à environ 80 M $ pour 1987, cette nouvelle tarification permettra aux industries forestières québécoises de faire face beaucoup plus aisément que pour celles des autres provinces canadiennes à la surtaxe de 15% imposée à nos exportations de bois de sciage vers les États-Unis. Nous sommes d'ailleurs à évaluer actuellement des mécanismes qui pourraient bénéficier à nos industriels et travailleurs forestiers québécois puisque la hausse générée par la nouvelle tarification - et qui est basée sur la valeur marchande - pourra être déduite de la surtaxe de 15%.

3- Une nouvelle industrie: la sylviculture

L'objectif de la régénération forestière et le principe du rendement soutenu ouvrent directement la porte au développement d'une industrie à peine naissante au Québec: celle de la sylviculture, appelée aussi culture de la forêt.

Réveillée par le programme de reboisement initié en 1984, l'industrie de la sylviculture devrait pouvoir prendre une expansion non négligeable dans les mois et les années qui viennent.

Il faudra toutefois adapter nos programmes de formation, de perfectionnement et de recyclage de la future, actuelle ou ancienne main-d'oeuvre forestière si l'on veut que la demande de travailleurs et travailleuses qualifié(e)s en forêt soit comblée par une offre non seulement suffisante en quantité, mais aussi en qualité.

Le changement des mentalités, tant dans la population que chez les forestiers et gestionnaires privés et publics ne sera pas non plus chose aisée, mais il est nécessaire d'y apporter une attention concrète.

En outre, une révision des procédures, techniques, méthodes, équipements, etc... utilisés dans la gestion et l'aménagement des forêts devra permettre une réévaluation en profondeur d'habitudes peut-être déjà dépassées ou inadéquates et insuffisamment efficaces. Le virage technologique forestier sera à étudier, à adapter et à intégrer à court terme dans la mise en valeur de nos ressources forestières.

Cette future expertise devrait par ailleurs - tout comme elle l'est dans le domaine des grands projets énergétiques au Québec - être exportable et rentable pour notre société et les compagnies qui voudront s'y lancer sérieusement.

B) <u>Régénération et mise en valeur forestières</u>

La deuxième priorité du secteur forestier sera donc de s'assurer d'une régénération adéquate de tous les sites forestiers et de rechercher un accroissement de la productivité du milieu forestier.

Dans ce sens, le MER compte poursuivre la réalisation du programme de reboisement initié en 1984. En passant d'un reboisement global de 155 M de plants en 1986 à 200 M de plants en 1987 - soit de 97 M à 130 M de plants uniquement sur les terres publiques, on remarquera certainement qu'il s'agit là d'un effort remarquable de la part de l'État québécois puisqu'il s'agira d'une hausse de 33 M de plants (35%) en une seule année. Il est prévu d'atteindre 260 M de plants en 1992 dont 10 M de feuillus. La croissance de ce programme se poursuivra donc.

Pour produire et planter ces plants (excluant les travaux sylvicoles) en 1986-1987, le MER avait un budget de base de 133,8 M$ dont 109,5 M$ pour les forêts publiques et 24,3 M$ pour les forêts privées.

Le budget prévu pour l'année 1987-1988 serait de 149 M$ dont 117,5 M$ pour les forêts publiques et 31,3 M$ pour les forêts privées. La hausse pour cette année serait donc de l'ordre de 15,2 M$ (11%).

Le MER recherchera en outre une plus grande implication de l'industrie dans ce programme ainsi que le développement de techniques permettant d'améliorer la productivité de la forêt et de réduire les coûts comparatifs.

C) Connaissances et transferts

Les objectifs poursuivis au chapitre de la priorité accordée au développement des connaissances et à l'intensification des transferts technologiques vers l'industrie, la forêt privée et les autres intervenants impliquent concrètement l'accélération de l'inventaire forestier décennal, la mise en place d'inventaires écologiques, l'intensification au sein du MER, de la recherche appliquée et du développement alors qu'il compte appuyer la recherche fondamentale au sein des universités et centres de recherche du Québec.

Le MER compte ainsi accélérer les transferts technologiques, de connaissances et de techniques, en plus d'apporter un soutien substantiel aux recherches sur les pluies acides et leurs impacts sur la productivité forestière.

D) Protection

Au niveau de la protection, le MER veut rendre prioritaire dès cette année le transfert de l'expertise de pointe développée à la Société de conservation de l'Outaouais sur la prévention, la détection et le combat des incendies forestiers vers l'ensemble des autres sociétés régionales de conservation. Le Centre de transfert technologique mis sur pied à Maniwaki aura un rôle clef à jouer dans ce domaine.

Le MER suivra aussi de près le projet de remotorisation des avions CL-215 avec des turbopropulseurs.

D'autre part, le MER compte s'impliquer dans le développement de moyens ou produits alternatifs aux pulvérisations chimiques en vue de combattre les insectes et maladies s'attaquant aux forêts québécoises.

Une protection et un suivi accru des pépinières et autres centres de production de plants pour contrer les maladies et insectes seront aussi réalisés.

Enfin, le Ministère compte favoriser l'adoption d'une politique d'utilisation des pesticides en milieu forestier.

E) Forêt privée

Dans le cadre de la forêt privée, le MER poursuivra ses efforts en vue d'améliorer son expertise et son soutien aux propriétaires-producteurs privés et aux coopératives. A ce titre, il privilégiera une aide financière directe aux propriétaires reconnus producteurs forestiers en fonction de la nouvelle Loi sur les forêts et favorisera l'utilisation de la matière ligneuse non publique et ses dérivés pour la transformation industrielle. Les forêts publiques deviendront alors une source d'approvisionnement industriel résiduelle ou complémentaire.

Il continuera aussi de fournir gratuitement les plants produits à des fins de reboisement aux producteurs forestiers de forêt privée. Après avoir fourni 58 M de plants en 1986 pour la forêt privée, il est prévu en livrer 70 M en 1987, soit une hausse de 12 M de plants ou 20%. Ceci

représente une hausse de 7 M$ (29%) à ce chapitre puisque le budget de 1986-1987 était de 24,3 M$ incluant 4,3 M$ pour la production des plants et qu'il sera de 31,3 M$, incluant 5,7 M$ pour la production des plants en 1987-1988.

Le programme global d'aide à la forêt privée en 1986-1987 a été de 36 M$ alors qu'il sera haussé en 1987-1988 à 40 M$ (11%).

F) Développement industriel

Le MER dans la priorité qu'il accordera au développement industriel poursuivra ses efforts en vue d'aider l'industrie du bois à se moderniser. En 1987, une somme de 300 000 $ est d'ailleurs réservée dans le cadre de la finalisation du programme de consolidation et d'expansion de l'industrie du bois (PCEIB) alors que 1,4 M$ a été versé en 1986. Il est prévu que ce programme se terminera en mars 1987.

D'autre part, le Ministère évaluera son soutien à tout projet industriel pouvant correspondre non seulement et prioritairement à une disponibilité de matière ligneuse suffisante, mais aussi aux besoins tant industriels de modernisation et d'augmentation de leur production et productivité qu'aux nécessités socio-économiques des communautés locales et régionales et à celles du Québec.

Il participera aussi à la recherche de nouveaux procédés de transformation et au développement de nouveaux produits forestiers.

Plusieurs projets de développement industriel font l'objet d'études actuellement et devraient déboucher dans les mois qui viennent sur une décision. Parmi ceux-ci, mentionnons celui d'une nouvelle papeterie à Matane qui représenterait un investissement d'environ 420 M$ et la création de 300 emplois directs et 573 indirects ainsi que celui d'une nouvelle machine à papier pour l'usine de F.F. Soucy à Rivière-du-Loup. Ce deuxième projet dans le sous-secteur des pâtes et papiers représenterait un investissement de 242 M$ et la création de 100 emplois directs et 438 indirects.

Plus d'une dizaine d'autres projets sont déjà en cours dans le même sous-secteur et devraient se poursuivre en 1987. Mentionnons la reconstruction de l'usine de Domtar à Windsor pour un investissement total approchant le milliard de dollars, celui de Donohue à Clermont avec 170 millions $, de Abitibi-Price à Jonquière avec 110 millions, de Cascades à Port-Cartier avec 102 M$, de Temcell à Témiscamingue avec 75 M$, etc.

D'autres projets sont aussi à l'étude dans le cadre du sommet régional socio-économique de l'Abitibi-Témiscamingue qui doit s'y tenir en avril prochain.

Dans le sous-secteur du *sciage et autres industries du bois*, mentionnons le projet de l'usine de panneaux MDF de la compagnie Panfibre à Mont Laurier. Ce projet,d'une valeur de 34 M $, devrait créer environ 82 emplois alors que le début des opérations est prévu pour l'automne 1987.

L'insécurité actuelle dans ce sous-secteur et la fin du programme quinquennal de consolidation et d'expansion de l'industrie du bois (PCEIB) qui a permis au MER d'injecter 4,5 M$ dans les projets de sciage au Québec, réduiront certainement les nouveaux projets d'expansion et de modernisation dans ce sous-secteur en 1987.

Il est possible toutefois que la compagnie Domtar injecte quelques millions dans son usine à Dolbeau et que la compagnie Crête fasse de même à St-Séverin.

Mentionnons en outre que la compagnie Panolac de Chambord au Lac St-Jean pourrait créer une usine de panneaux gaufrés: soit un investissement approximatif de 64 M$ qui pourrait créer 95 emplois directs et 246 indirects.

Notons que ces priorités et objectifs du secteur Forêts du MER devraient influencer positivement les perspectives économiques globales du Québec ainsi que celles du secteur forestier.

En effet, le contexte actuel du sous-secteur des pâtes et papiers semble très favorable puisque la hausse des prix, une bonne demande aux États-Unis, un taux de fonctionnement atteignant près de 95% de la capacité installée et la finalisation d'un programme d'investissements de plus de 1,3 milliard de dollars en vue de moderniser les usines québécoises permettent de prévoir une année 1987 très intéressante à ce chapitre.

Espérons seulement que les nombreuses conventions collectives de ce sous-secteur venant à échéance dans les prochaines semaines ne viendront pas assombrir ou ralentir la croissance prévue.

Au chapitre du sciage, l'excellente performance au niveau des ventes de bois de construction à des fins domiciliaires ou non, ainsi qu'au niveau des exportations obtenue en 1986, sera difficile à maintenir pour l'année 1987. On prévoit en effet une baisse de 13 000 unités de logement en 1987 au Québec: soit de 58 000 unités de logement en 1986 à 45 000 unités en 1987, alors que la surtaxe de 15% sur nos exportations de bois vers les États-Unis pourrait créer un certain remous qui risque de déstabiliser et insécuriser temporairement l'industrie du sciage ainsi que ses projets de développement et d'investissements.

Une demande soutenue aux États-Unis, une conquête plus importante de certains marchés d'outre-mer, une stabilité ou une baisse des taux d'intérêt actuels, une faible inflation et une remontée des prix du pétrole et du bois de sciage pourraient toutefois améliorer le contexte et les prévisions actuels.